

## Vice caché sur moteur moto

Par **LFL14**, le **09/02/2018** à **15:55**

Bonjour,

j'ai vendu une moto de marque DUCATI au mois d'avril 2017.

Le 04 janvier, j'ai reçu un courrier avec A/R m'informant qu'une expertise contradictoire avait lieu le 06 février 2018 à 350 km de chez moi et avec comme problème évoqué : problème de lubrification piston/cylindre.

N'ayant pas d'assistance juridique je prend tout de même un expert automobile pour me représenter (320 euros )

Arrivant sur place et accompagné de mon expert, je me retrouve devant un moteur déjà démonté. L'expert de l'acheteur ( expert de l'assurance ) m'informe qu'il y a eu une 1er expertise réalisée par ses soins. Le moteur avait déjà été ouvert avant cette 1er expertise. Cet expert m'annonce que l'acheteur a remplacé le compteur kilométrique 3 jours après la transaction et affirme qu'il a roulé 600 km au maximum. Le compteur digital affiche 0 km et n'a jamais été calibré. On m'informe que l'acheteur a fait changer les pneumatiques au mois de juillet dans une concession DUCATI. J'ai vendu la moto avec des pneumatiques pouvant faire 3000km au min ( j'ai des photos des pneumatiques lors de la vente). On m'informe que l'acheteur emmène la moto dans un petit garage et fait faire une révision (vidange, synchro et réglage carbu) au mois d'octobre. Au mois de novembre la moto retourne dans ce même garage ( spécialiste en moto japonaises de son propre aveux ). ET constate un bruit de claquement sur le cylindre avant. Claquement existant lors de la vente et normal sur ce modèle mais qui est à priori inconnu du garagiste qui décide de la démonte des 2 cylindres. Il est constaté alors une légère ovalisation du cylindre avant et de la présence d'une pâte à joint sur le joint d'embase. Selon les experts, cette pâte à joint est interdite et a bouchée une remontée d'huile sur le haut moteur. Conséquence pour eux de l'ovalisation du cylindre avant. Sortant de ce rdv un peu dépité, mon expert me dit qu'il vaut mieux un bon arrangement qu'un mauvais procès. Je téléphone tout de même à une concession ducati ( référent en la matière depuis 35 ans) 1er ducati de France en 2017. Le chef d'atelier me dit que non seulement la présence de la pâte à joint n'est pas rare sur ces modèles (mauvais ajustement des pièces d'origines ) mais qu'en plus celle-ci est préconisée par le constructeur. Il me donne d'ailleurs la référence de cette pâte estampillée DUCATI. Que la remontée d'huile sur le haut moteur ne lubrifie en aucun cas les pistons mais uniquement les tiges de culbuteurs. Et pour finir et au vu des photos que j'ai pris, me certifie que l'ovalisation sur le cylindre avant et connu sur ces modèles et est en adéquation avec le kilométrage du moteur. Que dois-je faire selon vous? Sachant que ce professionnel (gérant de la concession) est prêt à faire un écrit sur cela. Que le bruit moteur entendu est selon lui un bruit normal et propre à ce modèle et uniquement sur cette motorisation. Merci de vos conseils. Cordialement

Par **Lorella**, le **09/02/2018** à **19:43**

Il vous demande quoi l'acheteur ?

Avez vous déposé un message sur un forum moto. J'en ai trouvé un spécialisé de la marque Ducati

<http://www.planete-ducati.com/forum/index.php?PHPSESSID=101f5e3b7179056e2416b52378de774f&action=forum>

Par **LouisDD**, le **09/02/2018** à **19:48**

De toute façon pour rappel nous ne sommes qu'un forum étudiant et ne pouvons donc pas donner de conseils juridiques qui sont du ressort des avocats notamment !

A plus

Par **Camille**, le **10/02/2018** à **07:32**

Bonjour,

[citation]Arrivant sur place et accompagné de mon expert, je me retrouve devant un [s]moteur déjà démonté[/s]. L'expert de l'acheteur ( expert de l'assurance [???) m'informe qu'[s]il y a eu une 1er expertise réalisée par ses soins[/s]. Le moteur [s]avait déjà été ouvert avant[/s] cette 1er expertise. [/citation]

Euh, Il était expert en quoi, votre expert ?

Parce que, rien qu'avec ce descriptif, on peut considérer l'affaire close. Votre expert n'a rien dit ?

Par **Muppet Show**, le **10/02/2018** à **08:18**

Bonjour,

Il a fait intervenir un expert de son assurance ? Très bien, apparemment il y en a eu deux dont une qui n'était pas contradictoire ! Le moteur est ouvert donc comment constater le bruit de claquement ?

La vente a eu lieu en avril 2017, vidange en octobre 2017, constat de la défaillance en novembre 2017 par le même garage qui a fait cette vidange... pour rappel : problème de lubrification ! Et pourquoi n'a t il pas constaté le problème en octobre lors de son intervention ?

Il a changé les pneus ? Magnifique, cela n'engage que lui, pièce d'usure.

Il a changé le compteur : Il y a des factures ? Ceci n'entre pas de toute manière dans le problème de lubrification, c'est son problème.

Sur l'histoire de la pâte a joint, si contentieux il y a, il vous faudra demander l'attestation de la concession et peut être appuyé d'autres concessions aux alentours...

Je rejoins Camille sur son analyse synthétique ^^

Par **Camille**, le **10/02/2018** à **08:48**

Re-bonjour,

Je précise:

Hormis ce que j'ai mis en citation, tout le reste de l'exposé n'est qu'accessoire.

Jurisprudence [s]constante[/s] de la Cour de cassation :

1°) Dès que le moteur, supposé source du vice caché, a été démonté AVANT toute expertise contradictoire, donc démontage en l'absence de la partie adverse, c'est bâché, terminé, fini, F-I-N-I (au détriment de l'acheteur).

Démontage en l'absence d'un expert, je n'en parle pas, l'acheteur aggrave son cas...

2°) Une expertise non contradictoire, donc en l'absence de la partie adverse, même par un expert agréé, n'a AUCUNE valeur.

Du coup, tout le reste n'a aucune importance.

Par **Lorella**, le **10/02/2018** à **12:02**

Comment se fait il que votre expert vous dise :

Sortant de ce rdv un peu dépité, mon expert me dit qu'il vaut mieux un bon arrangement qu'un mauvais procès.

Je vais vous raconter une mésaventure qui m'est arrivée il y a qq années avec ma voiture (marque R) et vous allez comprendre ce que je pense des experts automobiles :

Ma voiture avait des problèmes d'a-coups et un voyant orange qui s'allumait. C'était occasionnel, mais au bout d'un moment, j'ai décidé d'en parler à un garage R (vous savez qui mieux que R peut entretenir votre R).

Le garagiste branche sa valise "diplomatique" et m'annonce le verdict : cela vient du capteur de pression d'air d'admission. Il me fait un devis : 210 euros. N'y connaissant rien j'accepte le remplacement.

Une semaine plus tard, je retourne à ce garage car le problème revient.

On me répond : il doit y avoir un défaut sur la pièce. On va en commander une nouvelle et on va la remplacer.

Le temps passe et je me rends compte que le même problème réapparaît. Je ne dis rien, pensant que je ne sais pas bien conduire. Le problème devenant plus régulier, je me dis que

le diagnostic n'était pas bon.

Je pense alors contacter mon assurance M (vous savez je l'aurai un jour). On me notifie un expert.

L'expert me fixe un RDV. Je lui montre mes factures d'entretien, d'achat.... il ouvre le capot, fait tourner le moteur, fait un essai sur route de campagne (à noter je roule principalement en ville).

Il me dit : bien je ne vois pas. La panne ne s'est pas produite devant lui (pas de bol, on appelle cela je crois des pannes orphelines).

Il appelle un autre garage R pour la faire évaluer.

Rebelote la valise diplomatique. Et là le garagiste me dit : cela vient du faisceau moteur.

Pourquoi a t on changé alors une autre pièce ? Il me répond : bien en fait, cela peut venir de l'une ou l'autre pièce, on ne peut pas savoir.

L'expert prend note et me rappelle en me disant qu'il a contacté le 1er garage et a négocié une remise sur le remplacement de cette nouvelle pièce.

Je suis déçue pensant avoir cette prestation à titre gratuit, mais j'accepte faisant confiance à l'expert. Remplacement du faisceau moteur : 290 euros.

Le temps passe et rebelote la panne revient. 500 euros pour rien.

Je vais voir un autre expert pour lui en parler et il me répond : la valise permet de savoir la cause du problème (dans ce cas, problème d'air) mais ne dit pas quelle pièce il faut changer.

Je vais voir un autre garage R. Il me répond : ça peut venir de .... (je ne sais plus). Je lui dit : mais vous en êtes sûr ? Il me répond : ah ben, il faut bien essayer pour savoir. Là je suis dépitée et je m'en vais.

Plus tard je m'arrête chez un autre garagiste R qui me répond : cela vient d'un problème d'encrassage du boîtier papillon. Vu son discours convaincant, j'accepte : 190 euros.

Cela remonte à 3 ans maintenant et je n'ai jamais eu de souci. En conclusion il n'y avait pas besoin de changer ces dites pièces, mais de faire un nettoyage du boîtier papillon.

L'encrassage vient du fait que je roule principalement en ville.

1 mois après ce nettoyage, n'ayant eu aucun souci, j'ai contacté mon assureur qui m'a répondu : ah oui, mais il aurait fallu nous contacter avant pour qu'un expert voit le boîtier papillon avant le nettoyage. Je lui ai répondu : plus jamais, je ne veux avoir affaire à cet expert.

En fait cet expert n'est pas plus expert que moi : il a pondu un compte rendu indiquant les dates d'achat et d'entretien de la voiture, le diagnostic du 2nd garage et la remise pour le remplacement d'une autre pièce.

Par **Camille**, le **10/02/2018** à **14:18**

Re-bonjour,

[citation]En fait cet expert n'est pas plus expert que moi[/citation]

Et pas plus que l'expert de LFL14, apparemment, et pas plus, non moins apparemment, que l'expert de l'acheteur...  
[smile4]